



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 juin 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Colombié et Fils pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Gaillardou sur la rivière Arnette a été prescrite pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du lundi 21 août 2023 à 9 h au vendredi 22 septembre 2023 à 16 h 30 sur le territoire de la commune de Mazamet.

Le projet consiste à implanter une prise d'eau à la cote 602.40 m NGF au niveau du barrage existant (débit maximal prélevé de 1300 l/s soit une puissance brute de 261 kW), à poser une conduite forcée en rive gauche sur 440 m environ, à implanter un bâtiment abritant les équipements électromécaniques en rive gauche (cote 584 m NGF) et à évacuer l'énergie produite sur le réseau ENEDIS existant. Un défrichement d'une superficie de 0,2250 ha est prévu. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à la SAS Colombié et Fils – Usine de Lagarrigue – 81600 Bout-du-Pont-de-l'Arn (contact : Thierry COLOMBIE – 06 86 55 62 67). Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet).

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 7 juin 2023, M. François GAZELLE, directeur de recherches du CNRS retraité, en qualité de commissaire-enquêteur. M. Luc DURAND, géomètre retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête :

- en version papier, aux jours et heures d'ouverture au public, à la mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet)
- en version numérique, aux jours et heures d'ouverture au public, via un poste informatique à la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09)
- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr))

Toute personne intéressée peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public, à la mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet)
- par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur à la mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet)
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-centrale-gaillardou@tarn.gouv.fr](mailto:pref-centrale-gaillardou@tarn.gouv.fr)

Toutes les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables en mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

Par ailleurs, les observations et propositions écrites et orales peuvent aussi être présentées au commissaire-enquêteur qui assure des permanences à la mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – accès par l'immeuble Alquier – 81200 Mazamet) aux jours et heures suivants :

- lundi 21 août 2023 de 9 h à 12 h
- mardi 29 août 2023 de 14 h à 17 h
- samedi 9 septembre 2023 de 9 h à 12 h
- jeudi 14 septembre 2023 de 9 h à 12 h
- vendredi 22 septembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Toute observation ou proposition formulée avant le lundi 21 août 2023 à 9 h ou après le vendredi 22 septembre 2023 à 16 h 30 n'est pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09), à la mairie de Mazamet (services techniques municipaux – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Colombié et Fils pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Gaillardou sur la rivière Arnette, commune de Mazamet, est prise par arrêté du préfet du Tarn.